

Distr.
GENERALE

TD/B/INF.106/Rev.5/Add.3
11 mai 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

LISTE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX PARTICIPANT
AUX TRAVAUX DE LA CNUCED

Additif

1. A la deuxième partie de sa quarantième session, le 19 avril 1994, le Conseil du commerce et du développement a acquiescé à la demande d'une organisation intergouvernementale qui souhaitait être désignée aux fins de l'article 76 du règlement intérieur. Il convient donc d'ajouter à la liste des organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED la rubrique suivante :

Communauté d'Etats indépendants (CEI).

2. L'Organisation arabe de développement industriel (AIDO) - que le Conseil, à sa dix-huitième session, avait décidé d'associer aux travaux de la CNUCED - a informé le Secrétaire général qu'elle avait changé de nom. Elle s'appelle désormais Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives (AIDMO), et regroupe l'ex-AIDO, l'Organisation arabe de normalisation et de métrologie (ASMO) et l'Organisation arabe des ressources minières (OARM). L'ASMO n'existe plus en tant que telle puisqu'elle a été incorporée à l'AIDMO, et doit donc être rayée de la liste des organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED (sur laquelle le Conseil avait décidé de l'inscrire à sa dix-septième session).

3. Compte tenu de ce qui précède, le nombre total d'organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED est actuellement de 103.
